



LANGUE

Les candidates et candidats dont la langue maternelle n'est ni l'anglais ni le français sont tenus de soumettre une attestation de compétence dans l'une ou l'autre de ces deux langues avant d'avoir le droit de présenter une demande d'immatriculation. Les résultats doivent être envoyés directement à l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB). Les tests linguistiques suivants ont été approuvés.

En anglais			
	Nom du test	Note de passage minimale	Coordonnées
1	IELTS (version théorique) (International English Language Testing System)	Expression orale - 7.5 * Expression écrite - 7.5 * Compréhension orale - 8 * Compréhension écrite - 7 * Note globale - 7.5 * * Standard de deviation Un standard de deviation de 0.5 s'applique. Un résultat de 0.5 en plus ou en moins du nombre sera accepté.	www.ielts.org L'examen est offert au Nouveau-Brunswick
2	CELBAN (Canadian English Language Benchmark Assessment for Nurses)	Expression orale - 8 Compréhension orale - 10 Compréhension écrite - 8 Expression écrite - 8 Les candidates qui échouent la expression orale peuvent être testées de nouveau. Les candidates qui échouent la compréhension orale ou écrite, ainsi que la compréhension écrite doivent être testées sur toutes les trois parties.	www.celban.org courriel : celas@rc.mb.ca 1-204-945-0588



Nurses Association Association des infirmières et infirmiers
OF NEW BRUNSWICK DU NOUVEAU-BRUNSWICK
165, rue Regent Street, Fredericton N.-B., Canada, E3B 7B4

En français

1	TEF (Test d'évaluation de français)	Expression orale: 5 Expression écrite: 4 Compréhension orale: 5 Compréhension écrite: 4 Vocabulaire et structure: 4	http://www.axion21.com Email: joelleimbert@yahoo.com Tél: 1 514 731 3134 Télécopieur: 1 514 731 7932
---	-------------------------------------	---	--